

Obéir en 1914-1918

Nicolas MARIOT

Pourquoi les poilus ont-ils accepté de se battre, de tuer, de mourir ? Si l'obéissance aux ordres dépend de l'autorité des gradés, l'adhésion politique ou culturelle n'y est pas directement liée. Il est important, pour comprendre les sacrifices de la Grande Guerre, de replacer la « relation d'autorité » dans les rapports de domination et les structures sociales.

Recensé : Emmanuel Saint-Fuscien, *À vos ordres ? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, 310 p., 23 €.

Dans un livre tiré de sa thèse, Emmanuel Saint-Fuscien apporte une nouvelle pierre à notre compréhension des liens entre les soldats du rang et leur hiérarchie au long de la Grande Guerre. Il prend le problème à bras-le-corps en cherchant à décrire et à expliquer les mécanismes par lesquels l'autorité militaire a pu s'exercer, apparemment sans trop de heurts, quatre années durant :

« L'autorité est-elle d'abord créatrice de comportements ou bien, au contraire, est-elle déterminée par le degré d'adhésion des membres organisationnels de l'institution, du corps, en l'occurrence des soldats du rang ? [...] À la suite de cette interrogation se posent des questions simples à formuler. Qu'est-ce qu' "avoir de l'autorité" ? Que se passe-t-il lorsqu'un homme ordonne, commande, dirige, décide face à d'autres hommes ? » (p. 19).

L'enquête revient donc à saisir avec le plus de précision possible à la fois les exercices de l'autorité et les manifestations de la désobéissance : au croisement des deux, on peut apercevoir, en creux parce qu'il est dans son principe de rester muette (elle réside d'abord dans l'accomplissement de l'ordre intimé), les formes qu'a pu revêtir l'obéissance pendant la Première Guerre mondiale.

Faire obéir et réprimer la désobéissance

Le livre est divisé en trois parties. La première, intitulée « Les permanences d'une confrontation : formes d'obéissances et figures de l'autorité », dresse en quatre chapitres un tableau de la relation dans la Grande Guerre : d'abord ce qu'était la « pensée de l'autorité » avant-guerre, notamment dans les écoles militaires (chapitre 1) ; ensuite, un état des lieux, difficile, des formes d'obéissance dans l'armée française (chapitre 2) ; puis une description des mots, gestes et objets incarnant l'autorité (chapitre 3) ; enfin, une analyse des transformations de la relation selon que les soldats sont en première ligne, dans l'arrière-front ou en transit entre l'intérieur et la zone des armées (chapitre 4).

La deuxième partie est tout entière consacrée à décrire et à analyser un « instrument de mesure » de la relation d'obéissance : celui que se donne l'auteur en élaborant une base de données à partir de l'ensemble des 1 329 jugements du conseil de guerre de la 3^e division d'infanterie tout au long du conflit. L'auteur propose d'abord (chapitre 5) un essai de sociologie des prévenus et une analyse des crimes et délits jugés. Il resserre ensuite la focale pour s'intéresser aux seules « ruptures du lien hiérarchique » (chapitre 6) que sont les refus d'obéissance, outrages et voies de fait (dont la reprise analytique d'une mutinerie célèbre, celle du 20 mai 1917 à Prouilly). Enfin, le 7^e chapitre est consacré à l'évolution des peines et les modalités de perception du conseil de guerre, tant du point de vue des juges que de celui des prévenus.

La dernière partie revient sur la chronologie du conflit pour montrer comment la relation d'autorité est profondément transformée par les changements qui affectent la manière même de faire la guerre entre 1914 et 1918 (sur ce point, on peut regretter que l'auteur n'ait pas fait davantage référence à des travaux récents, par exemple ceux de C. Ridet ou A. Loez¹, qui proposent, chacun à sa manière, des conclusions tout à fait convergentes avec les siennes concernant les évolutions temporelles au long de la guerre). Le chapitre 8 décrit le passage d'une autorité brutale et absolue en 1914 (dont le symbole reste les condamnations à mort avec parades militaires d'humiliation) à une relation plus souple combinée à une répression sensiblement moins présente entre 1915 et la mi-1916. Le symbole en est cette fois la loi du 27 avril 1916 réformant le conseil de guerre et instaurant notamment la possibilité de faire bénéficier l'accusé de circonstances atténuantes. Comme le montre l'auteur, la loi provoquera

une hausse sensible des condamnations pour abandon de poste, les juges n'ayant plus pour seule alternative l'acquittement ou la mort. Le dernier chapitre, enfin, revient sur la « crise de l'autorité » du printemps 1917 et montre comment celle-ci a pu se reconstruire, suivant des modalités beaucoup plus personnelles que ce qu'elles étaient en 1914, entre la fin de l'année 1917 et l'armistice.

L'étude repose sur un impressionnant dépouillement de sources. Quatre grands massifs documentaires sont mobilisés. Environ 150 écrits militaires consacrés à l'autorité et à l'obéissance avant et dans l'immédiat après-guerre sont utilisés et confrontés à 140 témoignages de guerre visant à saisir ce qu'a été, sur le terrain, l'exercice effectif de l'autorité. Toujours du côté des traces de l'autorité perçue, un dépouillement classique des archives du contrôle postal a été réalisé. De façon plus originale, et paradoxalement tant ces sources paraissent souvent vieillottes, l'auteur mobilise avec bonheur, notamment dans la troisième partie, un ensemble extrêmement intéressant de notes, circulaires et autres correspondances administratives entre le commandement, les états-majors divisionnaires et les régiments sur le front : s'y dévoilent de façon limpide les adaptations du regard disciplinaire porté par les hiérarchies militaires sur les hommes du rang. Enfin, évidemment, le quatrième ensemble est composé des archives judiciaires du tribunal du conseil de guerre de la 3^e division d'infanterie (DI).

Justices militaires

Il faut d'abord saluer les apports des deux dernières parties. Concernant l'étude des archives judiciaires de la 3^e DI, et même si E. Saint-Fuscien semble parfois déçu lorsqu'il en fait le constat, il montre qu'il n'est jamais dupe : bien plus que ce pour quoi elle était pensée au départ, un thermomètre de la désobéissance, l'analyse quantitative des décisions du conseil de guerre illustre d'abord l'activité disciplinaire de la hiérarchie militaire via le double filtre de la plainte déposée par l'officier de terrain et de la décision de poursuivre prise par l'officier supérieur.

Pour autant, ce constat classique de toute sociologie juridique n'enlève rien aux résultats de l'entreprise. Ceux-ci montrent en effet que la justice militaire vise quasi exclusivement (97% des 1 078 individus incriminés) les hommes du rang, ce que corrobore la

¹ Charles Ridet, *Les embusqués*, Paris, Armand Colin, 2007 et André Loez, 14-18. *Les refus de guerre. Une*

sociologie des prévenus, issus presque exclusivement des classes populaires et marginalement, de la petite bourgeoisie. D'autre part, les trois quarts des 1 716 plaintes concernent, essentiellement à partir de 1916 et presque toujours dans les cantonnements de l'arrière-front ou lors des déplacements, des motifs de désertion, d'abandon de poste ou d'outrages recouvrant des réalités très variées allant de l'exceptionnelle « cavale » dans l'intérieur aux bien plus fréquents retards de permission ou disparitions momentanées. En revanche, les pillages, bagarres ou ivresses ne sont presque jamais poursuivis. Enfin, les refus d'obéissance caractérisés apparaissent, sans surprise au regard de la transgression sociale et militaire que suppose le geste, faibles : seulement 78 plaintes au long des quatre ans et demi de conflit, soit 4,5% du total des plaintes.

De façon générale, l'ouvrage regorge d'indicateurs toujours savamment pesés : par exemple, l'évaluation raisonnée du nombre de sous-officiers, 270 000, et de caporaux, 420 000, dans l'armée française pendant le conflit (note 6 p. 53), ou celle du nombre de gradés, 30 000, ayant siégé dans des conseils de guerre (p. 193). Mais, au-delà de ces données brutes, l'un des intérêts essentiels de l'ouvrage réside dans l'interprétation structurelle que propose E. Saint-Fuscien. En parlant d'interprétation structurelle, je veux signaler que l'auteur rapporte efficacement les mouvements et résultats qu'il observe à des transformations dans les structures mêmes de l'armée et des manières de combattre.

La « relation d'autorité »

Commençons par la chronologie des décisions de justice : comment comprendre que l'immense majorité d'entre elles, 86%, soient prononcées entre 1916 et mars 1919, alors même qu'on sait les peines de mort plus fréquentes en 1914 ?

L'explication avancée par E. Saint-Fuscien apparaît aussi simple que robuste : pour que le conseil de guerre condamne massivement, il faut d'une part que la guerre de position soit en place pour permettre au conseil de se réunir dans des conditions matérielles satisfaisantes (en particulier qu'il y ait des juges à disposition), d'autre part que le système de permissions se généralise à partir de l'automne 1915 pour que la double incrimination de désertion et d'abandon de poste devienne régulièrement possible (les fuites vers l'intérieur restant très rares) ; enfin, que cesse l'arbitraire judiciaire des débuts, ne donnant aux juges que

le choix entre l'acquittement ou la mort pour les fautes les plus graves. À partir d'avril 1916, la loi permettant la condamnation avec circonstances atténuantes, loin d'affaiblir la répression, la facilite et fait mécaniquement augmenter le nombre de peines prononcées. Ce qui ne veut pas dire qu'elles aient été appliquées : 90% d'entre elles sont suspendues à l'arrêt des hostilités, les officiers sachant le front plus dur que la sanction ; de fait, 25% des condamnés avant juillet 1916 meurent au combat (p. 188).

Ce sont des arguments « matérialistes » ou structurels du même ordre qui sont avancés dans la dernière partie pour expliquer les transformations que connaît la relation d'autorité au cours du conflit. E. Saint-Fuscien explique l'assouplissement relatif des liens d'autorité de l'été 1915 à l'été 1916 à partir de deux facteurs. D'un côté, la guerre de position fait qu'« officiers combattants et hommes du rang se retrouvent à l'intérieur des tranchées, confrontés les uns aux autres et contraints de s'entendre » (p. 214). De l'autre, il note le rôle sans doute décisif que joue dans ce processus d'apaisement ou de stabilisation le remplacement massif des militaires de métier de l'active, tués ou évacués après blessure, par des « officiers de complément » issus de la réserve.

Et c'est encore cette opposition active/réserve au sein de la hiérarchie qui peut aider à comprendre la reprise en main disciplinaire des cantonnements et dépôts à l'occasion de la « crise de l'autorité » de 1917 : les officiers généraux de l'arrière, militaires de carrière, constatant qu'ils n'avaient plus le monopole de l'héroïsme guerrier, ont cherché à refonder leur domination en stigmatisant le laxisme disciplinaire des officiers de réserve dans l'arrière-front (p. 236).

Enfin, E. Saint-Fuscien met en lumière de façon très convaincante le rôle de la division du travail guerrier, du morcellement des compétences et du partage des responsabilités dans les transformations du lien d'autorité : à une relation hiérarchique verticale et anonyme, typique des débuts du conflit, se substitue très largement, lors de sa dernière année, un lien horizontal fondé sur la spécialisation professionnelle et la personnalisation de l'autorité. La première implique en effet la seconde : parce que chaque soldat maîtrise une fonction technique bien précise au sein d'unités réduites en nombre, le chef ne peut se passer d'aucun élément et doit donc tendre à faire reposer son autorité sur l'établissement de rapports personnels de confiance bien plus que sur le respect de règles abstraites (p. 253).

Obéir n'est pas adhérer

J'insiste sur ces arguments structurels pour introduire, par contraste, des éléments de débat concernant l'une des hypothèses fortes du livre. L'hypothèse, répétée à plusieurs reprises, concerne la « corrélation » mise en lumière par l'auteur entre « force de l'adhésion des hommes et autoritarismes des chefs » (p. 261) : l'arbitraire de l'autorité peut être d'autant plus fort que les soldats consentent à la guerre (et, inversement, l'autoritarisme de 1914 n'est plus possible après 1915).

Il me semble qu'il y a, concernant la première partie de l'alternative, un glissement de la question de l'obéissance à celle de l'adhésion qui reste en l'état indémontré. Car obéir n'est pas adhérer. D'ailleurs, E. Saint-Fuscien signale, dès l'introduction, la difficulté à assimiler les deux choses : « Appliquées à l'histoire de la Grande Guerre, l'adhésion et l'action des soldats dépendent-elles de l'autorité exercée par les officiers subalternes et supérieurs ou, à l'inverse, est-ce l'autorité des officiers et des subalternes qui, en quelque sorte, se trouve "limitée" par le niveau d'engagement de ceux qui obéissent ? » (p. 19). L'obéissance, c'est-à-dire au sens strict l'action des soldats en retour d'un ordre, dépend bien, très directement, d'un exercice d'autorité. Le livre d'ailleurs le montre clairement : lorsqu'il veut constater l'obéissance, E. Saint-Fuscien observe logiquement (chapitre 2) qu'en dehors de celle qui est idéalement espérée par la hiérarchie, elle n'est pas énoncée ni justifiée verbalement, mais se laisse deviner de ce que les ordres sont simplement suivis d'effets.

L'adhésion, en revanche, n'est en aucune manière directement liée à l'expression de l'autorité : il n'est pas besoin de poser une corrélation entre consentement et autoritarisme pour comprendre les transformations observées de la relation d'autorité. Dans la lignée des analyses « structurelles » présentées plus haut, ne suffit-il pas de dire, sans en passer par un jugement quant à la force de l'adhésion des hommes, que le haut commandement s'est d'abord fié, en 1914, à l'image qu'il avait de troupes peu sûres qu'il fallait contraindre par un usage absolu de la discipline, et qu'ensuite il a effectivement été contraint de composer avec l'émergence de formes d'usure de la guerre et, *in fine*, de mouvements explicites d'indiscipline ?

La lecture pourra paraître spécieuse. Elle me semble pourtant importante au sens où elle laisse ouverte une position alternative suivant laquelle l'autoritarisme de 1914 était de

toute façon en place dans l'esprit de généraux qui, précisément parce qu'ils ne savaient rien du degré et de la profondeur de l'adhésion des soldats, souhaitaient limiter les risques de sédition en maintenant à tout prix les rangs serrés. En ce sens, elle ne vise aucunement à soutenir que l'adhésion n'était pas présente en 1914, mais simplement que le postulat d'une corrélation entre force de l'adhésion et autoritarisme ne peut en fait être soutenu que dans le cadre d'une lecture rétrospective des événements dans laquelle on connaît la fin de l'histoire.

Une justice de classe ?

Reste un regret : que l'auteur n'ait pas creusé plus avant les liens entre autorité militaire et domination sociale. À de multiples reprises pourtant, il évoque cette question sans la prendre à bras-le-corps ou en tirer des conséquences plus décisives pour son objet. Donnons-en quelques exemples parmi beaucoup d'autres.

Dans la première partie, E. Saint-Fuscien mobilise énormément de témoignages combattants : or quels que soient ses efforts pour « populariser » son corpus, force est de constater que, dans la grande majorité des cas, les témoins qu'il cite appartiennent « aux classes sociales cultivées » (p. 77). Le tableau de la page 54 montre qu'au plus, en début de conflit, un tiers des 141 témoins étaient de simples soldats. À la fin de leur campagne, les officiers sont devenus majoritaires. Sachant que quelques-uns des soldats de 1914, réformés lors du service mais engagés volontaires en 1914, appartiennent aux classes dominantes, on peut penser que les membres des classes populaires intégrant le corpus sont en faible proportion. Or cette réalité n'est évidemment pas neutre dès lors que ce sont ces intellectuels, pour l'essentiel, qui parlent de l'obéissance ou du rôle des chefs (voir « le silence des hommes du rang », p. 55 *sq.*) ou qui participent en tant qu'officiers et sous-officiers aux conseils de guerre (et parfois témoignent de leur engagement).

Sous cet aspect d'ailleurs, l'analyse des décisions du tribunal du conseil de guerre illustre l'existence, ici pleine et entière, d'une justice de classe : comme l'écrit E. Saint-Fuscien, seuls les soldats du rang passent en justice, puisque les sous-officiers sont plutôt sanctionnés par la dégradation et les officiers par la simple mutation (p. 137). Cette absence des gradés de la 3^e DI parmi les inculpés du conseil de guerre invite d'ailleurs à relativiser les conclusions de l'auteur lorsqu'il constate que la proportion d'employés, de petits fonctionnaires et de professions libérales parmi les prévenus (6,3%) correspond grossièrement à celle relevée dans les départements de recrutement de la division lors du recensement de

1911 (p. 136). On peut en fait penser que ces catégories sont sous-représentées parmi les prévenus par le simple fait qu'un nombre important de leurs membres échappe, de par leur grade, au tribunal.

Dernier exemple de la prégnance de la domination sociale dans les tranchées : l'analyse de la mutinerie de Prouilly. L'auteur, après d'autres, montre que ce qui surprend et inquiète dans un premier temps les gradés est le calme des mutins, le fait précisément qu'ils restent respectueux et résolus dans la désobéissance, bref que celle-ci, contrairement à ce qu'ils pensaient, n'a pas versé dans le désordre supposé caractéristique des foules en révolte (p. 173). Or ce qui est ici particulièrement intéressant, c'est que la répression du mouvement, loin de refléter les constats opérés par les officiers sur place, représente une sorte de régression vers les habitus de la domination sociale : suivant les schémas éculés de la répression ouvrière, la hiérarchie militaire se met à la recherche de « meneurs » qui ont su attirer derrière eux « la masse des soldats impressionnables et dociles » (p. 176).

À vos ordres ? fait réfléchir et ouvre des pistes. Il incite à replacer l'analyse de l'autorité dans les structures sociales où elle s'inscrit : en procédant ainsi, on sera mieux à même de comprendre comment l'autorité militaire a pu s'imposer au cours du conflit avec, pourrait-on dire, la force de l'habitude.

Publié dans laviedesidees.fr, le 3 mai 2012

© laviedesidees.fr